

## A la Une...

## Les bénéfices du Contrat d'Engagement Jeune



Quand le jeune signe un contrat, il peut bénéficier :

- Un **accompagnement personnalisé** avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- Un **programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- Une **allocation** pouvant aller jusqu'à 500€ par mois en fonction de ses ressources et à condition qu'il respecte ses engagements

Le Contrat d'Engagement Jeune, c'est aussi :

- Définir et bâtir un **projet professionnel durable**
- Mettre en valeur ses **talents** et ses **compétences**
- **Découvrir le monde professionnel** et comprendre son fonctionnement et ses codes
- Construire un **réseau**



## À qui s'adresse le Contrat d'Engagement Jeune ?

Il s'adresse à des jeunes qui :

- Ont **entre 16 et 25 ans** (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sont **sans emploi durable**, ni formation
- N'ont **pas de projet professionnel** défini
- Peuvent faire face à des **difficultés matérielles et financières**
- Sont prêts à **s'engager à suivre le programme**



Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de la **Mission Locale** de Saint-Florent-sur-Cher  
02 48 23 21 23

